



**Colloque international Economie sociale et solidaire dans un contexte de multiculturalité, diversité et développement territorial – UNC / Université Blaise Pascal – Mendoza (Argentine), les 15, 16 et 17 Avril 2015**

**Diversité culturelle et Economie sociale et solidaire à Plaine Commune : première approche à partir de l'analyse de 7 ans d'appel à projets et de l'accompagnement de projets structurants**

LARREGLE Ana, chargée de mission développement de projet ESS, Communauté d'agglomération Plaine Commune. [ana.larregle@plainecommune.com.fr](mailto:ana.larregle@plainecommune.com.fr)

FLETY Amanda, collaboratrice du cabinet du président, Communauté d'agglomération Plaine Commune. [amanda.flety@plainecommune.com.fr](mailto:amanda.flety@plainecommune.com.fr)

Axe 1 : Diversité et multiculturalité dans l'ESS

*« La France fait face à un profond malaise social et démocratique. (...) Pour une majorité de nos citoyens, la République est souvent devenue une illusion. Etre comme assigné à son lieu de résidence ; se sentir bloqué, entravé dans ses projets ; être condamné à la précarité des petits boulots ; (...) se dire que son propre destin est joué d'avance : voilà ce que vivent les habitants, dans des quartiers, en périphérie des grandes villes ... »*

*Premier Ministre, Egalité et Citoyenneté : la République en actes, 6 mars 2015.*

Cet article s'attache à analyser la place des acteurs issus de l'immigration parmi les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire soutenus par la communauté d'agglomération de Plaine Commune, en région parisienne (France). La diversité culturelle peut sembler une évidence dans cette agglomération de 9 villes, qui accueille près de 140 nationalités dans un territoire en transformation. Si cette notion apparaît dans le discours et dans les politiques publiques de l'agglomération comme un constat et un défi, auquel l'économie sociale et solidaire (ESS) peut apporter des réponses à partir d'une approche du développement endogène, il est utile de s'interroger sur les résultats concrets de la mise en œuvre de cette politique.

Bien que validée très récemment au niveau national par la loi cadre du 31 juillet 2014, la politique publique de l'ESS existe depuis 2006 au niveau de Plaine Commune, deux années après la Région Île-de-France. Sur le territoire, elle s'appuie sur le positionnement de certaines villes dès la création du premier secrétariat d'Etat à l'ESS en 2001 ; ainsi que sur les expériences de terrain menées par des acteurs issus des divers courants tels que l'économie sociale, l'insertion par l'activité économique (IAE), l'économie solidaire et le commerce équitable notamment.

La communauté d'agglomération a soutenu les initiatives de l'ESS à travers deux modalités différentes : d'une part les aides indirectes, passant par un « appel à projets » ; d'autre part, les aides directes et les accompagnements ciblant des publics ou des filières spécifiques.

Après une première partie sur l'approche de la diversité culturelle dans les politiques publiques, nous analyserons les deux modes d'intervention évoqués, pour en extraire les principales tendances et apprentissages.

## **1. POLITIQUES PUBLIQUES ET DIVERSITE CULTURELLE**

### **1.1. Plaine Commune, territoire de diversité culturelle ... et de pauvreté**

La communauté d'agglomération de Plaine Commune (région parisienne, France) est née de la décision de plusieurs villes de mutualiser leurs forces et compétences afin de construire un projet de développement solidaire pour faire face à une forte crise économique et sociale. Conçue comme un modèle de coopérative sur la base de compétences transférées par les villes à l'agglomération, elle se rapproche singulièrement, dans son principe constitutif, des valeurs de coopération promues par l'économie sociale et solidaire (ESS).

Plaine Commune regroupe neuf villes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse et Saint-Ouen) situées sur un territoire populaire en banlieue nord de Paris. Paradoxalement, Plaine Commune est à la fois portée par une dynamique économique et urbaine qui la place parmi les intercommunalités au plus fort développement (et la plus peuplée) d'Île-de-France, tout en étant confrontée à une grande précarité, pauvreté et stigmatisation de sa population. L'ensemble des villes partagent une histoire marquée par l'ère industrielle, la mémoire ouvrière et l'accueil depuis plus de cinquante ans d'une grande partie de l'immigration

étrangère (Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie, etc.). Aujourd'hui, près de 135 nationalités sont représentées sur le territoire.

Tout particulièrement, Plaine Commune se caractérise par l'importante proportion de son territoire concerné par la nouvelle géographie prioritaire<sup>1</sup> qui inclut 22 quartiers répartis sur les 9 villes, représentant 268 680 personnes soit 66% de la population totale du territoire. Le critère unique de définition de ce périmètre porte sur le (bas) niveau de revenu, qui correspond à 10 973 € par an<sup>2</sup>. En 2011, selon les données INSEE, un tiers des ménages de Plaine Commune vit sous le seuil de pauvreté soit 10 points de plus qu'en Île-de-France<sup>3</sup>. D'autres facteurs de précarité s'additionnent, tels qu'une proportion de familles monoparentales nettement supérieure à la moyenne régionale (15% des ménages contre 10% en région). Le taux de chômage est nettement supérieur aux moyennes régionale et nationale ; 37 % des jeunes sont au chômage selon les chiffres de 2011, contre moins d'un quart à l'échelle régionale. La part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplômes est de 35,8%, contre 18,7% en région.

En parallèle, Plaine Commune jouit d'une vitalité économique considérable, puisque la progression de l'emploi privé était en 2011 deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la région, due notamment aux transferts d'emplois lors de l'installation de sièges des grands groupes tertiaires. Le taux de création d'entreprises atteint 18,5%, comparé aux 15% de la région<sup>4</sup>. Enfin, l'ESS représente à Plaine Commune 701 établissements employeurs pour 7500 salariés. Si ce chiffre reste minoritaire vis-à-vis de l'emploi global, l'ESS fait l'objet d'une attention particulière notamment par sa création d'emplois non délocalisables et sa participation à l'animation de la vie locale.

## **1.2. Le débat national sur la « diversité culturelle » et la recherche d'une forme d'intervention des politiques publiques**

---

<sup>1</sup> Contrat de Ville (2015), volet stratégique, 16 mars 2015. La nouvelle géographie prioritaire a été arrêtée par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Ce périmètre d'action défini par la « politique de la ville » permet de concentrer des crédits spécifiques sur les quartiers concernés pour des actions dédiées.

<sup>2</sup> Revenu médian sur les 22 quartiers, selon données 2011.

<sup>3</sup> Contrat de Ville, cit., p. 10.

<sup>4</sup> Op.cit., p.17.

Aujourd'hui, dans le débat national, le concept de « diversité culturelle » prétend au statut de nouvelle norme des politiques publiques. Les politiques publiques françaises étant fondées sur l'idée de régulation des dysfonctionnements, la « diversité culturelle » questionne « l'Autre » dans sa différence, sous-entendant implicitement une éventuelle remise en cause de la cohésion nationale.

Pour saisir ce rapport à l'altérité il convient de se référer à l'un des fondements idéologiques de la société française moderne : l'idée de Nation, qui associe ce qui relève d'un ordre politique et d'un ordre culturel<sup>5</sup>. L'ordre politique se caractérise à travers la réalisation d'un principe universel – la Nation est composée d'individus libres et égaux en droit – qui se particularise ensuite dans ses contours, en puisant ses racines dans le domaine culturel. La culture étant ici entendue dans son acception la plus large, définie par l'UNESCO comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. ». C'est ainsi que se différencient les nations française, allemande, espagnole...

Cet « ordre culturel », souvent reconnu sous le nom d'identité nationale<sup>6</sup>, repose en France sur une idée forte : celle de la fusion des peuples qui la composent<sup>7</sup> pour former une communauté culturelle une et indivisible. Autrement dit, c'est l'effacement des différences au profit d'une unité nationale qui est promue. Ce paradigme n'a cessé d'influencer la relation au sein de la société française avec les autres identités culturelles (non-nationales), présentes sur le territoire.

Les importantes vagues d'immigration qui commencent à partir de la fin des années 60 questionnent d'autant plus cette relation. L'héritage des pensées colonialistes – dont la mission civilisatrice (apporter le progrès aux autres peuples) s'est largement fondée sur une tradition ethnocentrique d'infériorisation et de sous-estimation des autres « manières d'être » collective<sup>8</sup> – exacerbe considérablement les tensions.

---

<sup>5</sup> THIESSE Anne Marie (2009), « Communautés imaginées et littératures », *Romantisme* 1/2009 (n° 143), p. 61-68

<sup>6</sup> Les débats récents sur la question de l'identité nationale portés notamment par l'ancien président Nicolas Sarkozy (2007-2012) montrent la prégnance de ces préoccupations en France.

<sup>7</sup> RENAN Ernest (1882), *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, conférence à la Sorbonne.

<sup>8</sup> SENAC Réjane (2012), *L'invention de la diversité*, Paris, PUF.

Oscillant toujours entre politique d'égalité et politique d'identité, l'intervention des pouvoirs publics évolue dans le temps, passant des modèles d'assimilation (jusqu'à dans les années 50) aux modèles d'intégration. Les premiers visent une transformation culturelle tandis que les seconds misent davantage sur le lien social, afin de susciter un sentiment d'appartenance à la communauté nationale<sup>9</sup>.

Sous la pression des mouvements antiracistes des années 80, apparaît également la notion de lutte contre les discriminations. En effet, au fil des générations ces « autres », qui ne sont plus immigrés mais descendants d'immigrés, sont devenus français. S'ils disparaissent progressivement des données statistiques<sup>10</sup> leur place dans la société française interroge toujours et devient un véritable enjeu de justice sociale. Un glissement de paradigme commence à s'opérer, passant d'une égalité indivisible à une égalité dans la différence. Pour la première fois, un ensemble de lois est voté entre 2001 et 2011 constituant un corpus juridique à la hauteur des enjeux. En 2004, une autorité de contrôlé est créée, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (devenue depuis le Défenseur des Droits).

Cette prise de conscience s'accompagne d'un élargissement à l'acceptation de la diversité culturelle dans sa globalité. La nécessité de considérer cette question non plus comme un problème politique, mais comme un atout à faire valoir amène progressivement au besoin de « valoriser » la diversité culturelle. Les milieux économiques s'engagent les premiers dans la démarche, poussés à se protéger contre les recours juridiques en discrimination auxquels ils pourraient désormais être confrontés<sup>11</sup>. Des chartes et labels « diversité » sont mis en place dans les entreprises, accompagnant également les réflexions sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans la compétition autour de l'image et de la notation sociale. La promotion de la diversité reste aujourd'hui fortement débattue, voire décriée. La menace d'une assignation à performance sous couvert de promotion de la richesse de la diversité

---

<sup>9</sup> Selon le Musée de l'Histoire de l'Immigration, l'intégration consiste en l'harmonisation d'éléments extérieurs dans un tout cohérent, impliquant le partage et le respect des valeurs de la communauté nationale par la construction du lien social entre les individus. <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/les-mots/que-faut-il-entendre-par-integration>

<sup>10</sup> Les statistiques ethniques sont interdites en France, aussi les données utilisées aujourd'hui ne prennent en compte que les personnes qui sont nées à l'étranger (immigrées) ou qui ont une nationalité étrangère au moment du recensement.

<sup>11</sup> SENAC Réjane (2012), *L'invention de la diversité*, Paris, PUF.

culturelle est pointée. Le risque étant que toute personne d'origine immigrée ou ayant grandi dans un contexte interculturel, soit tenue d'avoir des capacités supérieures à la moyenne (comme le fait de parler plusieurs langues), créant ainsi une égalité sous conditions.

Du côté des collectivités, les politiques publiques peinent à aborder sur le plan opérationnel ces enjeux. Alors que de nombreuses actions ont été menées dans les pays anglo-saxons (comme « l'affirmative action » ou les « diversity training »), des difficultés apparaissent dès lors qu'il s'agit de les transposer en France. L'Etat a créé un « Label Diversité » qui vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé ; cette certification délivrée par l'Afnor porte sur les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité.

Alors que la politique de la ville constitue l'une des principales interventions de l'Etat dans les quartiers populaires – où se concentrent<sup>12</sup> les problématiques liées aux populations issues de l'immigration – les outils mis à disposition des collectivités pour mettre en place des politiques publiques adéquates en ce domaine sont quasiment inexistantes.

Cependant, la notion de « valorisation de la diversité culturelle » a rencontré un certain succès, observé dans les discours politiques des élus, notamment des quartiers populaires. En effet, la « diversité culturelle » a permis d'être une alternative aux expressions « issus de l'immigration » ou « minorités visibles » voire « quartiers sensibles », évitant une vision péjorative. Incitant à penser les relations sociales en termes de perte de lien, celle-ci ne rend pas justice aux formes de solidarité et d'adaptation collective que l'on peut observer dans ces quartiers.

### **1.3. Imbrications entre diversité culturelle et ESS à Plaine Commune**

Plaine Commune ne fait pas figure d'exception en matière d'absence d'intervention publique malgré l'ampleur des enjeux pour sa population et son territoire. Si dans plusieurs documents stratégiques la question de la diversité culturelle peut se lire en filigrane (CUCS

---

<sup>12</sup> A propos du « Label Diversité » consulter : [http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll\\_les\\_essentiels/label\\_diversite\\_edition\\_2013.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_les_essentiels/label_diversite_edition_2013.pdf)

communautaire, volet social du Contrat de Développement Territorial de la culture et de la création lié au Grand Paris, programme de lutte contre les discriminations, documents contractuels liés aux politiques économiques et de l'emploi, entre autres) la problématique n'est pas réellement saisie malgré une certaine volonté politique.

Le seul document appréhendant directement la question de la diversité culturelle est le premier axe de l'Agenda 21 (document stratégique sur le développement durable). Réalisé suite à la consultation des habitants en 2012, ces derniers avaient alors exprimé le besoin de valoriser la diversité culturelle : d'une part parce qu'elle représente une caractéristique importante de la population et un élément fondateur de l'identité du territoire – méritant reconnaissance – d'autre part, parce qu'elle se révèle source de tensions et de difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Une réflexion sur les approches possibles et opérationnelles a ainsi été lancée il y a près de trois ans. Les échanges ont réaffirmé le souhait de mettre en avant la diversité culturelle non pas pour ce qu'elle représente en soi mais davantage pour ses effets induits positifs sur la capacité d'innovation et de créativité sur le plan social, économique, environnemental.

Ces constats ont alimenté la construction politique d'une Economie Sociale et Solidaire en pleine évolution, désignée comme troisième priorité du développement économique par le président de Plaine Commune. Cependant, des grandes questions restent en friche : comment inventer de nouvelles logiques de travail et de production s'appuyant sur le foisonnement de connaissances et de savoir-faire issus de la diversité culturelle ? Comment les principes de l'ESS (ancrage territorial, utilité sociale, lucrativité limitée, gouvernance démocratique) peuvent irriguer les différentes formes économiques présentes sur le territoire en lien avec les pratiques commerciales et entrepreneuriales héritées de la présence de l'immigration ?

Plus concrètement, une observation de l'action publique par le bas et en détail, à partir d'une analyse cognitive des politiques publiques<sup>13</sup>, nous montre que les acteurs élaborent leurs idées et leurs initiatives par rapport à des « référentiels » ou cadres de structures d'ordre global.

---

<sup>13</sup> Comme le propose Pierre MULLER, *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, 9<sup>ème</sup> édition mise à jour, septembre 2011. Collection « Que sais-je ? ». L'ensemble de l'ouvrage, et notamment le chapitre III.

Ainsi nos « porteurs de projet » économiques se situent par rapport à des « univers de sens » différents au travers desquels il faut pouvoir naviguer : une économie informelle et des besoins réels présents dans les quartiers, où la débrouille fait partie de la stratégie de survie des populations<sup>14</sup> ; une économie classique de la petite entreprise ; et enfin la voie récemment validée par la Loi de l'ESS, qui reconnaît comme de véritables entités économiques, les structures souvent ramenées autrefois au champ caritatif ou à une économie de réparation. Qui seront les passeurs, les « traducteurs » qui pourront comprendre ces codes pour en faire des leviers pour leurs initiatives économiques ?

## **2. ESS ET DIVERSITE CULTURELLE A PLAINE COMMUNE : DES MODES D'INTERVENTION A L'EPREUVE DU REEL**

Face au champ global de l'initiative économique locale, Plaine Commune a mis en place une politique publique de l'ESS dont un des objectifs principaux consiste à soutenir les initiatives économiques solidaires, et en particulier celles issues du territoire. L'agglomération a choisi d'apporter son soutien notamment par le biais de deux modes d'intervention distincts : d'une part à travers les aides indirectes, attribuées à l'issue d'un processus d'« appel à projets » et de sélection ; d'autre part, en apportant un accompagnement et des aides directes à des porteurs de filières considérées comme prioritaires pour le territoire.

Nous avons pris comme **clé d'analyse centrale**, la **place accordée aux acteurs de la « diversité culturelle » (immigrés et descendants d'immigrés) par ces deux modes d'intervention**.

Nous analyserons d'abord et principalement 7 ans de mise en œuvre de l'appel à projets ESS de Plaine Commune (2007 – 2014). Pour ce faire, nous avons renseigné un tableau statistique incluant les 81 projets instruits pendant la période de référence. Puis à titre d'exemple, car les données sont plus qualitatives que quantitatives, nous aborderons l'accompagnement de projets structurants considérés comme représentatifs de la « valorisation de la diversité culturelle » chez l'ESS, en particulier dans le champ de la « restauration multiculturelle ».

---

<sup>14</sup> HATZFELD Marc (2006), *La Culture des cités : une énergie positive*, Paris, Autrement (Frontières), p.39.

Le débat autour des « statistiques ethniques » anime le monde des démographes et sociologues depuis 15 ans. « En plus du contexte historique qui colore le débat, on peut résumer ses termes de la manière suivante : les partisans de ces statistiques considèrent qu'il faut des outils de mesure pour pouvoir connaître et combattre les phénomènes de discrimination, tandis que ses détracteurs considèrent que les statistiques ethniques participent de la construction d'une lecture culturaliste de la question sociale, alors même que leur existence n'a jamais permis leur diminution. Plus concrètement se pose la question de ce que l'on comptabilise : les « minorités visibles » ? Des origines ethniques, mais qu'est-ce qu'une ethnie ? Le tout renvoie à la manière dont les personnes se définissent elles-mêmes et au souhait / refus d'être classé »<sup>15</sup>.

Pour ce qui nous concerne, cette **première tentative statistique**, encore très imparfaite et contenant un marge d'erreur, a pour **objectif de préciser un regard sur nos propres pratiques** dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Nous nous sommes basés sur les définitions qui structurent l'étude publiée récemment par France Stratégie consacrée aux obstacles à l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration<sup>16</sup> :

- « **Immigré** » : personne née étrangère à l'étranger<sup>17</sup> et résidant en France. En 2011, les immigrés représentaient 8,6% de la population française (5,6 millions de personnes). Parmi eux, 40% sont de nationalité française. Les immigrés peuvent être arrivés en France à l'enfance, à l'adolescence, lors de leurs études supérieures ou après la fin de leurs études.
- « **Descendant d'immigré** » : personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. En 2012 la France compte environ 6,8 millions de descendants d'immigrés, ce qui représente 11% de la population résidente. Les descendants se répartissent à part égale entre ceux ayant deux parents immigrés et ceux issus d'un couple mixte.
- « **Natif ou personne sans ascendance migratoire directe** » : la population de référence est composée de personnes ni immigrées ni descendants d'immigrés.

<sup>15</sup> BELLAVOINE Christine, sociologue responsable du secteur études de la Ville de Saint-Denis, mars 2015.

<sup>16</sup> CUSSET P-Y., GARNER H., HARFI M., LAINE F., MARGERIT D., (2015), « « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », La Note d'Analyse de France Stratégie, hors série mars 2015, [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr). P. 3.

<sup>17</sup> Cependant cette définition INSEE est contestable, car on ne naît pas étranger dans son propre pays !

## 2.1. La méthode de l'Appel à Projets

Les « appels à projets » constituent un outil juridique au service des pouvoirs publics qui permet de réguler les aides aux acteurs du secteur privé. La collectivité émettrice publie un cahier des charges, qui doit être validé par la Région lorsqu'il s'agit de soutien au développement économique. Elle y partage une forme de diagnostic et fait appel au secteur privé (entreprises au sens large) pour trouver des solutions. Des critères de recevabilité des candidatures et de sélection des projets sont explicités dans le cahier des charges. Généralement, un dossier de candidature est mis à disposition. La collectivité est libre de choisir la méthode et les instances qui permettront de désigner des « lauréats ». Voie intermédiaire entre les marchés publics (où la collectivité recherche des prestataires pour exécuter ses commandes) et les aides directes (par exemple, une association sollicite directement la collectivité qui lui octroie une subvention), les appels à projets ont fait l'objet de critiques car notamment les acteurs associatifs les considèrent comme un outil de mise en concurrence.

A Plaine Commune, l'appel à projets a été mis en œuvre dès l'année 2007, avec un certain nombre de garde-fous : un dossier de candidature au départ assez léger, un jury collégial attentif aux porteurs de projets moins aguerris ... L'appel à projets a défendu depuis sa création des notions telles que la coopération et la mutualisation entre acteurs.

A partir de 2013, l'Appel à Projets de Plaine Commune a pu se développer grâce à la signature d'une convention quadripartite avec l'Etat, le Département de Seine-Saint-Denis et la Région Île-de-France. Cette convention a permis de doubler le montant de l'appel à projets sur les années 2013 et 2014.

### 2.1.1. Tableau de synthèse du dispositif

<b>Modalité juridique</b>	Appel à projets
<b>Objectif</b>	Soutenir les initiatives économiques solidaires
<b>Cible</b>	Porteurs de projet d'ESS (associations, coopératives, mutuelles et

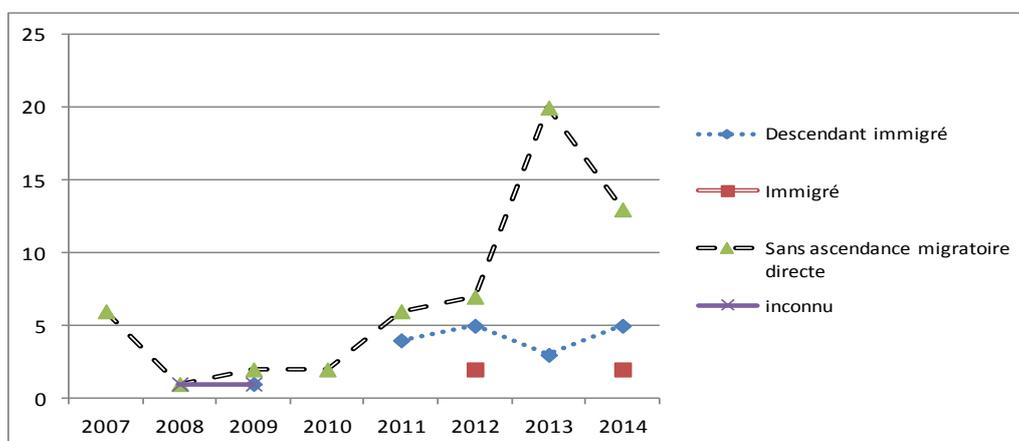
	fondations dotées d'une existence juridique formelle)
<b>Mode de communication</b>	Diffusion d'affichettes synthétiques dans des lieux publics, publication du cahier des charges sur le site web de la collectivité, diffusion à un fichier de partenaires de l'ESS publics et privés, informations sur demande (téléphone, courriel, informations collectives sollicitées par les villes)
<b>Support de candidature</b>	Cahier des charges et dossier de candidature ; présentation orale devant le jury en cas de sélection
<b>Rôle classique de l'administration</b>	Instruction des projets, conventionnement avec les lauréats
<b>Aménagement du rôle de l'administration</b>	Sensibilisation des relais locaux et des organismes d'accompagnement connaissant peu ou mal l'ESS, afin qu'ils repèrent eux – mêmes les porteurs de projets potentiels  Accompagnement en amont (relecture des dossiers, conseils, vérification de budgets) et en aval (mise en œuvre du projet) des porteurs de projet
<b>Origine des instructeurs</b>	50/50 % (à partir de 2011, de par la composition même de la mission ESS : une instructrice de catégorie « immigrée » et une autre « sans ascendance migratoire directe » )
<b>Composition du jury</b>	Environ 70/30 % (une majorité du jury est composé de personnes « sans ascendance migratoire directe ». Il s'agit des élus locaux, techniciens de l'administration de toutes les échelles territoriales concernées par l'ESS, réseau de l'accompagnement technique et financier, réseaux et fédérations d'acteurs)
<b>Type d'aides accordées</b>	Financière, accompagnement, exceptionnellement trois mois de loyer en pépinière aux sociétés commerciales lauréates
<b>Montant de l'enveloppe</b>	A évolué à la hausse dans le temps, permettant d'accorder davantage de prix (1 par an entre 2007-2011, 5 en 2012, 9 en 2013, 9 en 2014)
<b>Nombre de catégories</b>	A évolué pour s'adapter aux types de projets. Dans un premier temps, l'appel à projets ne portait que sur la coopération entre deux ou plusieurs structures.  A partir de 2012, deux catégories se stabilisent : celle concernant la coopération se poursuit, tandis qu'une catégorie porte sur les projets d'une

structure seule dans ses différentes phases de développement (étude pré-opérationnelle, démarrage, développement, consolidation, essaimage).
--

### 2.1.2. Dépouillement des statistiques concernant les projets déposés et les lauréats de l'Appel à Projets

Nous rappelons que les résultats ici présentés peuvent comporter une marge d'erreur, s'agissant d'une première tentative. La base d'analyse porte sur les projets présentés et ceux primés dits « lauréats », à partir de l'identification d'un porteur principal. Cette personnalisation autour du porteur peut induire une forme d'individualisation peu compatible avec la dimension collective de l'ESS. En tout cas, nous nous sommes basés sur la personne désignée pour représenter le projet : soit le/la président/e (ou fondateur), soit le/la directeur/trice ou chargé de mission.

#### (1) Nombre de projets déposés par an et par origine du porteur principal



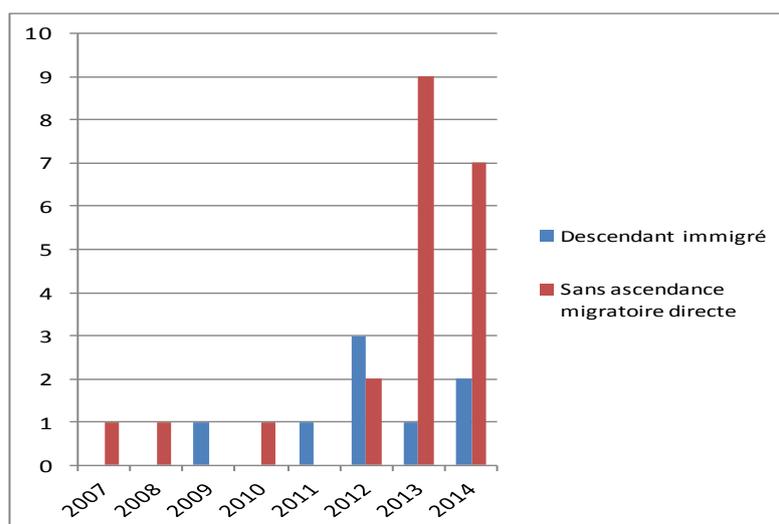
Sur un total de 81 projets présentés, 57 (70,37%) le sont par des personnes sans ascendance migratoire directe, 18 (22%) par un descendant d'immigré et 4 par un immigré (5%) . 2 sont inconnus.

L'évolution des candidatures d'immigrés et descendants d'immigrés est relativement stable, tandis que la courbe des projets présentés par des natifs a un pic d'augmentation en 2013, au moment de la signature de la convention avec le ministre délégué à l'ESS Benoît Hamon, et

donc du doublement de l'enveloppe à distribuer, qui passe de 25 000 € en 2012 à 60 000 € en 2013. Cet effet d'opportunité semble capté et compris par des porteurs de projets qui ne sont pas uniquement « natifs » mais qui proviennent de Paris voire de Marseille dans un des cas.

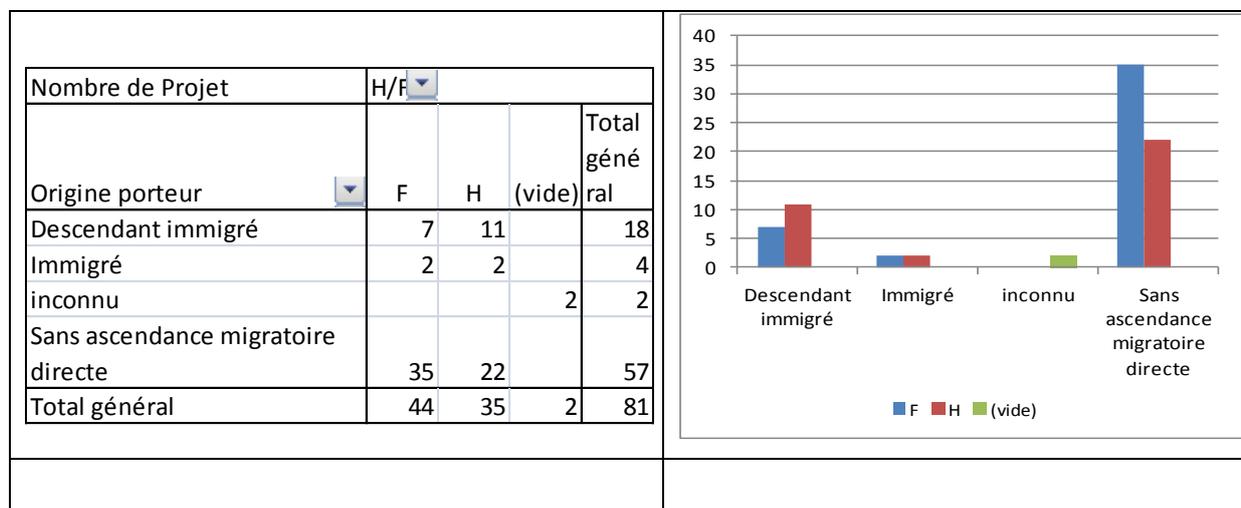
### (2) Nombre de projets lauréats par an et par origine du porteur

Sur un total de 29 lauréats, 21 projets sont portés par des personnes sans ascendance migratoire directe (73%) et 9 par des descendants d'immigrés (27%).



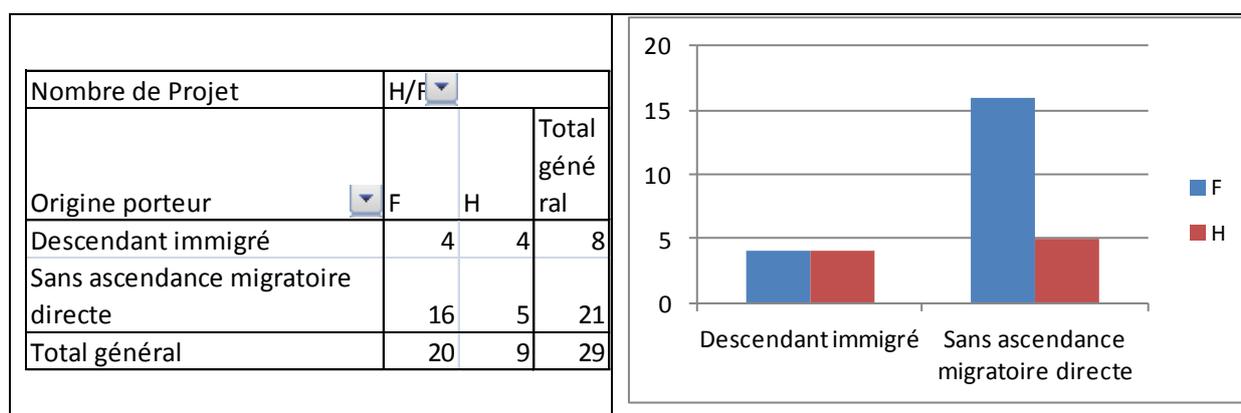
L'augmentation du nombre de lauréats à partir de 2012 est due au début de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire. 2012 est la première année d'augmentation, tandis que 2013 et 2014 sont des années où l'enveloppe a été doublée. On peut constater qu'en 2012 le nombre de descendants d'immigrés est bien supérieur à celui des autres années, y compris au moment du doublement de l'enveloppe. Une explication pourrait être le fait qu'un travail important de terrain a été fait pendant l'année 2012 par la chargée de mission, qui a détecté des projets en amont, notamment en partenariat avec les villes. Tout particulièrement, 2012 est marquée par une forte implication du service de la vie associative d'Aubervilliers, qui a organisé des réunions pour informer des candidats potentiels. Dans une de ces réunions, 8 porteurs de projets étaient présents, dont la moitié étaient immigrés ou descendants d'immigrés. Parmi ces derniers, 2 ont franchi le pas de la candidature et l'un d'eux a été lauréat. Il est intéressant de signaler que le fait qu'une structure d'Aubervilliers avait été lauréate en 2011 a joué un effet d'entraînement et de motivation.

**(3) Nombre de projets par origine du porteur et avec répartition hommes/femmes**



Si l'on analyse la répartition hommes / femmes et l'origine du porteur au regard du nombre total de projets déposés, il apparaît que les femmes sont majoritaires avec presque 55% du total. Cependant, parmi ces 44 projets portés par des femmes, 61% n'ont pas d'ascendance migratoire directe. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les projets portés par des descendants d'immigrés. Il aurait été utile de proposer un croisement entre les projets portés par des femmes sans ascendance migratoire directe mais habitant le territoire, car dans bon nombre de cas, les projets collectifs montrent une importante mixité, y compris dans les instances de gouvernance de la structure ESS.

**(4) Nombre de projets lauréats par origine du porteur, avec répartition hommes/femmes**



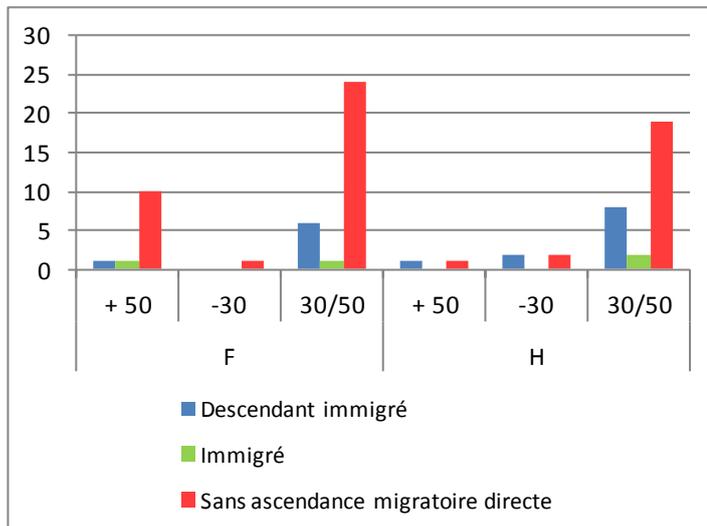
Dès lors qu'il s'agit des projets lauréats, la part des femmes passe de 55% à 69% par rapport au total. Parmi elles, 80% n'ont pas d'ascendance migratoire directe. Mais dans l'attribution

de prix, hommes et femmes descendants d'immigrés sont à égalité, alors que les candidats hommes sont plus nombreux.

Avec un taux d'erreur possible mais faible, on ne trouve pas d'immigré homme ni femme parmi les lauréats.

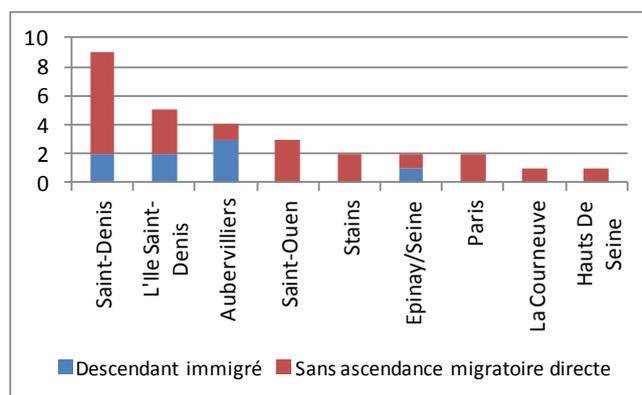
**(5) Nombre de projets par origine du porteur et tranches d'âge, avec répartition hommes/femmes**

S'agissant des tranches d'âge des porteurs, on constate que la très grande majorité des porteurs se situent dans la tranche 30 – 50 ans, hommes comme femmes et quelle que soit leur origine. Les jeunes de moins de 30 ans sont des cas rares. La différence se situe au niveau des + 50 ans, qui sont surtout des femmes sans ascendance migratoire directe.

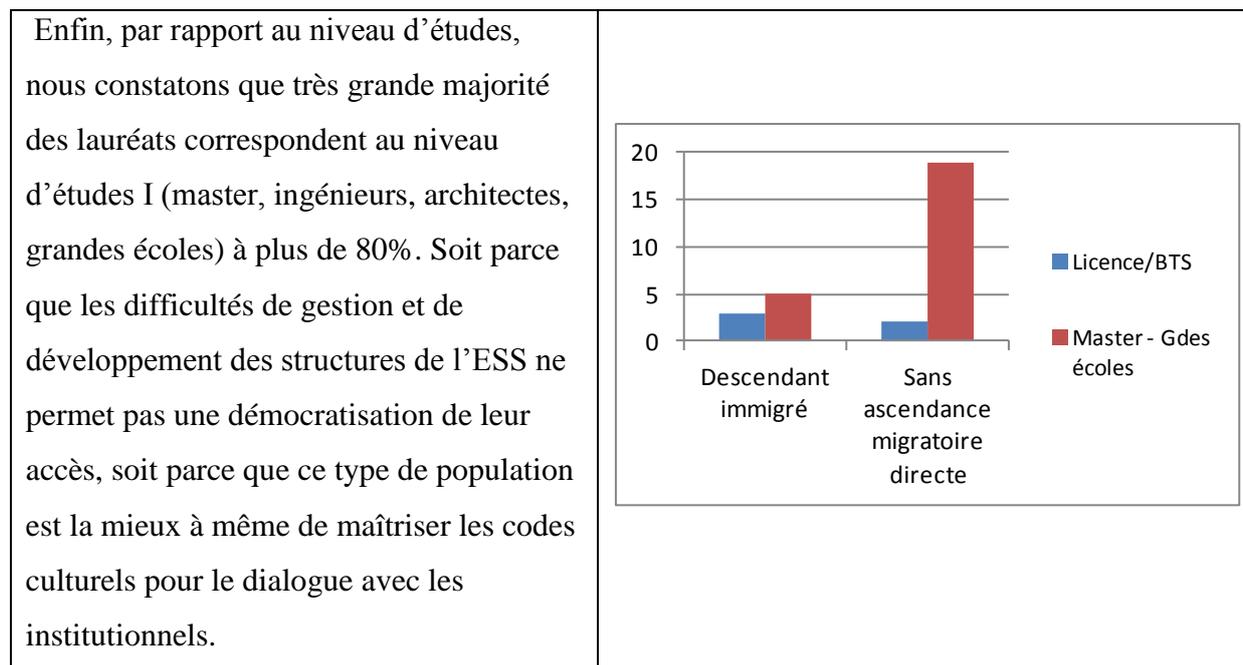


**(6) Nombre de projets lauréats par origine du porteur et la commune de l'organisme**

La distribution entre descendants d'immigrés et natifs parmi les lauréats, selon la commune où se situe le siège social de la structure montre des disparités. Une marge d'erreur peut exister dès lors que nous avons considéré uniquement le porteur principal, alors que certains projets de coopération impliquent par exemple 3 associés d'origines différentes et sur des villes différentes.



**(7) Nombre de projets lauréats par origine du porteur et niveau d'études**



Ce constat est probablement le plus frappant, si l'on considère que 38% des jeunes issus de l'immigration qui poursuivent leurs études dans le supérieur n'obtiennent pas leur diplôme en fin de formation, contre 22 % pour les autres jeunes. Les statistiques nationales sur les difficultés d'insertion économique des jeunes issus de l'immigration nous alertent sur le fait que les descendants d'immigrés sont davantage exposés au chômage que les natifs sans ascendance migratoire directe (14,2% de taux de chômage contre 8,6% en 2012) mais moins que les immigrés eux-mêmes (16,9%). « C'est particulièrement vrai pour les jeunes d'origine africaine dont le taux de chômage dépasse les 40% soit presque du double du taux des jeunes sans ascendance migratoire directe »<sup>18</sup>.

**2.2. La méthode d'accompagnement ciblé dans une logique de filière, avec aides directes**

<sup>18</sup> CUSSET P-Y., GARNER H., HARFI M., LAINE F., MARGERIT D., (2015), « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », La Note d'Analyse de France Stratégie, hors série mars 2015, [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr). P. 7.

L'appel à projets n'est pas le seul mode d'accompagnement des initiatives économiques solidaires, même s'il s'est beaucoup répandu partout en France. D'autres manières sont à imaginer, plus adaptées aux réalités et aux attentes des habitants des quartiers populaires.

Cela semble être clairement le message du gouvernement, à la lecture du document « Egalité et citoyenneté : la République en actes », qui vient d'être diffusé au mois de mars 2015, en tant que paquet de nouvelles mesures après les attentats du mois de janvier :

« La France est un pays d'entrepreneurs. Le désir d'entreprendre est particulièrement fort dans les territoires populaires où le taux de création est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Malgré entre autres le soutien de l'Etat, de ses opérateurs, des collectivités locales, et notamment des régions et des agglomérations, des associations ou des chambres consulaires, ces créateurs d'entreprise peinent à transformer leurs projets en succès économiques durables. Les défaillances y sont ainsi deux fois supérieures que la moyenne nationale ».

« Plus qu'ailleurs, les entrepreneurs des territoires populaires ont besoin d'être détectés et accompagnés pour passer avec succès les différentes étapes de la création d'entreprise (provoquer le « pourquoi pas moi ? ») et son développement. Il est nécessaire de donner un nouvel élan à ces envies d'entreprendre (...) »<sup>19</sup>.

A côté d'un dispositif tel que l'appel à projets, la Mission ESS au sein du Service Développement Local de Plaine Commune a également développé un mode d'intervention basé sur le travail au long cours, le repérage en amont de porteurs de projets sur des périodes plus longues, des temps de présence sur le terrain, l'accompagnement à une structuration progressive des acteurs, la mise en articulation des diverses composantes d'une filière, l'apport d'expertises spécifiques, etc.<sup>20</sup>

Depuis 2012, un travail de suivi de la structuration de la filière « restauration multiculturelle » a été assurée suivant cette méthode. Un des aboutissements a été la création d'un « Incubateur culinaire », équipement partagé où l'outil de travail et le conseil technique sont mutualisés, au profit d'une période de test et de démarrage d'activités pour des porteurs de projet qui n'auraient pas pu se lancer seuls.

<sup>19</sup> REPUBLIQUE FRANCAISE, PREMIER MINISTRE (2015), Egalité et citoyenneté : la République en actes, réunion interministérielle du 6 mars 2015. P. 52 et 33.

<sup>20</sup> Ce type de projet a été soutenu dans le cadre du Programme Urbain Intégré (PUI) des fonds européens, et pourrait l'être à nouveau sous le nouveau nom d'ITI.

Plusieurs projets se sont développés dans une période proche : l'incubateur culinaire porté par « Plaine de Saveurs », le fournisseur de fruits bio au bureau et traiteur « Novaedia », l'atelier linguistique professionnalisant « Cheffe au féminin », le projet « Cuisine de Rue » à Saint-Denis pour aider à la légalisation d'activités informelles. Le tout peut trouver un point de référence auprès du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) « Resto Passerelle », issu d'une longue expérience de reconversion des cuisines des foyers de travailleurs immigrés.

### 2.2.1. Tableau de synthèse du dispositif

<b>Modalité juridique</b>	Aide directe, mise à disposition de l'ingénierie territoriale
<b>Objectif</b>	Identifier des porteurs de projet et des potentiels leaders, cerner les maillons de la chaîne, afin de structurer progressivement une filière
<b>Cible</b>	Elle est définie de manière pointue. Par exemple, il s'agit de repérer des femmes immigrées ou descendant d'immigrés porteuses d'un projet de cuisine dans les quartiers, avec des pré-requis leur permettant d'opérer un passage vers l'économie formelle. Ce sont donc des personnes qui ont pris de premiers contacts avec des relais locaux sur le terrain.
<b>Mode de communication</b>	Fréquentes descentes sur le terrain Entretiens, consultation de personnes ressource et relais locaux Rencontres d'échanges impliquant des groupes de porteurs
<b>Support de candidature</b>	Participation et implication dans un projet collectif Modalités souples, à un moment donné, formalisation sous forme de petit dossier dont le remplissage peut être accompagné
<b>Rôle classique de l'administration</b>	Organisation des réunions, tenue d'une base de données Diffusion d'informations
<b>Aménagement du rôle</b>	Le cœur de métier du développeur territorial, impliquant la

<b>de l'administration</b>	<p>mise à disposition d'une ingénierie, interne à Plaine Commune ou à rechercher auprès d'experts.</p> <p>Divers rôles sont assumés en fonction des avancées du projet.</p> <p>Médiation par rapport à la recherche de locaux, recherche de financements, mise en contact, explorations juridiques, capitalisation ...</p> <p>Accompagnement à la formalisation du projet et à la création d'une structure juridique si nécessaire</p> <p>Le développeur assure une fonction d'organisateur<sup>21</sup> et doit accompagner l'autonomisation et le passage de relais</p>
<b>Origine des développeurs</b>	Agent territorial, experts extérieurs avec connaissance de terrain
<b>Composition du jury de l'incubateur culinaire</b>	50/50 % (institutionnels et professionnels, natifs et descendants d'immigrés)
<b>Admission de candidats à l'incubateur culinaire</b>	<p>La sélection se fait à partir de la motivation du candidat.</p> <p>90% des candidats ont été retenus.</p> <p>Ils étaient à 90% descendants d'immigrés ou immigrés</p>
<b>Type d'aides accordées</b>	<p>Liés aux besoins du / des projets accompagnés</p> <p>Les recherches de moyens complémentaires sont courantes</p>
<b>Montant de l'enveloppe</b>	Pas d'enveloppe fixe. Nécessite un montant de base de Plaine Commune et la recherche de co financements si le projet ou la filière se développent

Si ce type de méthode permet de repérer et de suivre plus finement des porteurs de projet, notamment des auto entrepreneurs, issus très majoritairement de la diversité culturelle et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, force est de constater que la complexité de certains dispositifs (règles d'hygiène et de sécurité, projets d'investissement, gestion de fonds européens, choix de portage juridique, capacité à générer des fonds propres ...) tend à reproduire le mécanisme du recours à des professionnels hautement qualifiés, dont une partie n'ont pas d'ascendance migratoire directe et n'habitent pas le territoire.

<sup>21</sup> Dans le sens « organisateur » donné par Saül Alinsky dans le cadre du « community organizing ».

Il est donc vital de ne pas perdre de vue l'objectif initial : implication de principaux concernés dans les choix et les décisions, émancipation des femmes, montée en compétences de tous.

Oublier les raisons de la mobilisation pourrait mener à préférer des « food truck » sophistiqués et attirants aux expérimentations locales de cuisine de rue, dont les conditions de survie sont encore à trouver.

## CONCLUSION

« La solution, c'est une République en actes, qui agit en repartant de l'essentiel : la citoyenneté, c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées ; l'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous. (...) Aller plus loin, c'est encourager les initiatives, le mouvement, en nous appuyant sur les énergies associatives, citoyennes qu'il faut mieux soutenir, en renforçant le dynamisme économique, participatif ... »<sup>22</sup>

Nous ne pouvons qu'adhérer à ce discours et, en même temps, nous avons constaté que « transformer les déclarations d'intention en actes »<sup>23</sup> ne va pas totalement de soi.

Les difficultés persistent pour créer des passerelles pour donner accès aux entrepreneurs immigrés ou descendants d'immigrés à cette vision de l'économie qu'est l'ESS. Lors de notre analyse des candidatures à l'appel à projet, nous avons trouvé un certain nombre de « transcodeurs » parmi les descendants d'immigrés, mais surtout chez les personnes de plus haut niveau de qualifications. Ce sont eux qui arrivent le mieux à naviguer entre des « univers de sens » différents.

La situation est aussi plus complexe qu'il n'y paraît car les compartiments ne sont pas étanches. Parmi les « natifs » venus de Paris ou d'autres départements qui s'installent sur le

---

<sup>22</sup> REPUBLIQUE FRANCAISE, PREMIER MINISTRE (2015), *Egalité et citoyenneté : la République en actes*, réunion interministérielle du 6 mars 2015, p.6.

<sup>23</sup> GERBEAU D., SOUTRE H., (2015), « Après – attentats : Transformer les déclarations d'intentions en actes », *La Gazette des Communes*, 16 mars 2015, p. 16-17.

territoire, certains développent des activités d'accompagnement des processus de « gentrification » à l'œuvre sur la première couronne francilienne. Mais d'autres mènent des initiatives économiques solidaires très largement ouvertes aux populations locales, dans un esprit de cohésion et de « vivre ensemble ».

Dans des degrés différents mais pour les deux méthodes évoquées, on constate la forte présence des classes moyennes qualifiées, qui ont davantage de proximité et des codes culturels partagés avec l'administration, les financeurs, les élus. Pour cette raison, la solution ne saurait se réduire à une « politique de quotas » pour les personnes issues de l'immigration.

Il nous reste à réfléchir davantage et à expérimenter des manières de construire des projets dans les quartiers avec des personnes plus éloignées des dispositifs et des codes dominants, alors même que les moyens de l'administration sont en voie de diminution et que la métropolisation avance à grands pas. C'est un véritable enjeu de démocratie pour notre présent et pour les générations à venir.

-----

## **SOURCES PLAINE COMMUNE**

PLAINE COMMUNE (2015), *Contrat de ville – volet stratégique*, 16 mars 2015.

PLAINE COMMUNE (2013), *Contrat de développement territorial 2014/2030, territoire de la culture et de la création*.

Convention pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Plaine Commune, signée le 22 novembre 2013 par l'Etat, la Région, le Département et la communauté d'agglomération.

Tableaux de synthèse des candidatures à l'appel à projets ESS entre 2007 et 2014.

Entretiens préalables de certains candidats, compte-rendu des séances du jury et des auditions des porteurs de projets. Listes des lauréats, complétés parfois par la consultation des réseaux sociaux.

Compte-rendu des réunions de travail sur les projets accompagnés.

## **BIBLIOGRAPHIE**

CUSSET P-Y., GARNER H., HARFI M., LAINE F., MARGERIT D., (2015), « « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *La Note d'Analyse de France Stratégie*, hors série mars 2015, [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

GERBEAU D., SOUTRE H., (2015), « Après – attentats : Transformer les déclarations d'intentions en actes », *La Gazette des Communes*, 16 mars 2015, p. 16-17.

HATZFELD Marc (2006), *La Culture des cités : une énergie positive*, Paris, Autrement (Frontières)

MULLER Pierre (2011), *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, 9<sup>ème</sup> édition mise à jour, septembre 2011. Collection « Que sais-je ? ». L'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement le chapitre III.

LABEL DIVERSITE : plaquette d'information officielle [http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll\\_les\\_essentiels/label\\_diversite\\_edition\\_2013.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_les_essentiels/label_diversite_edition_2013.pdf)

POINSOT Marie (2014), « Les freins à l'intégration sont dans la société française elle-même », *Actualités sociales hebdomadaires* n° 2879, 17 octobre 2014, p. 36-37.

RENAN Ernest (1882), *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, conférence à la Sorbonne.

REPUBLIQUE FRANCAISE, PREMIER MINISTRE (2015), *Egalité et citoyenneté : la République en actes*, réunion interministérielle du 6 mars 2015.

SENAC Réjane (2012), *L'invention de la diversité*, Paris, PUF.

STORA Benjamin (2015), « Ce que cache le débat sur l'intégration », *Télérama* n° 3401, 18 mars 2015, p. 26-30.

THIESSE Anne – Marie (2009), « Communautés imaginées et littératures », *Romantisme* 1/2009, n° 143, p. 61-68.